

Projet éolien de Plaine d'Argenson



Excellence environnementale & Energie locale

Jun 2022



Edito

Le développement d'un parc éolien sur les communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine d'Argenson a été initié par notre société dès l'année 2019.

Ce projet se situe à proximité du parc éolien en construction de Plaine de Courance ; l'objectif est ici de créer un ensemble éolien cohérent et efficace afin d'éviter le mitage sur ce territoire. L'optimisation de cette zone éolienne permettrait d'accroître la production d'énergie renouvelable à l'échelle locale tout en favorisant une insertion paysagère et environnementale cohérente.

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023

dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2019-2023. La densification des parcs éoliens existant est un enjeu de cohérence dans l'aménagement du territoire.

Une étude environnementale couvrant un cycle biologique complet afin de définir les caractéristiques d'un projet pertinent et son insertion environnementale. Une attention particulière a été portée sur les thématiques environnementales et paysagères.

Volkswind oeuvre sur ce territoire afin de concilier les objectifs nationaux de production énergétique avec les enjeux locaux. Ainsi, nous nous efforçons de maintenir un dialogue sain et de susciter la participation des acteurs locaux au projet.



La société

La société Volkswind France, compte 4 agences en France, implantées au plus près des territoires d'implantation de ses projets. Elle développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français du dernier appel d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,061€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 7,9 % de la consommation électrique nationale en 2021. (source : RTE Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2021))

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par internet
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
<https://www.volkswind.fr/contact/>



EXPOSITION

INVITATION à l'Exposition en salle des fêtes de Prissé-la-Charrière à Plaine d'Argenson, à la découverte du projet éolien :

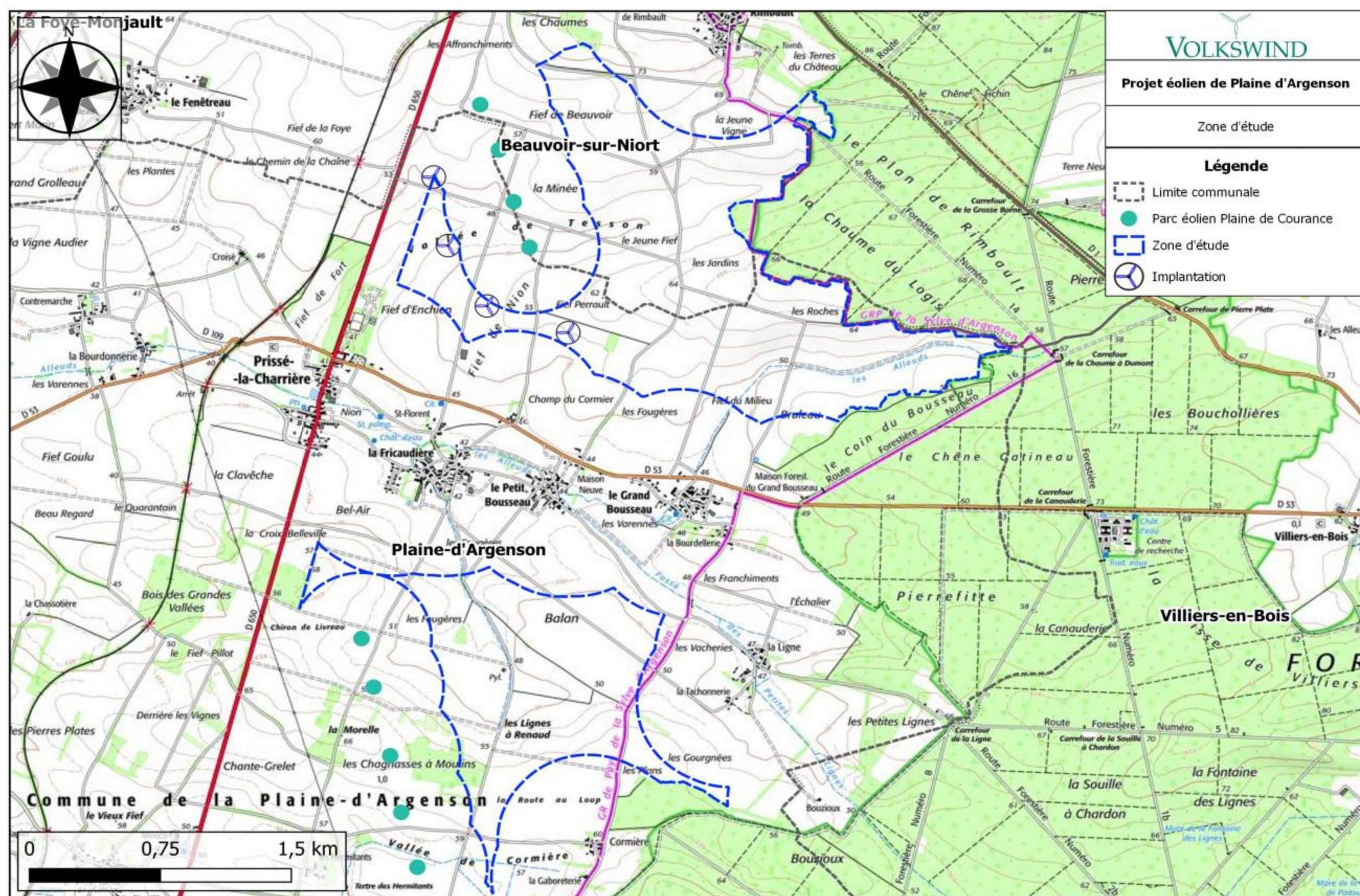
le jeudi 16 juin de 17h à 19h30

Venez vous informer et échanger !

Présentation du projet

Le projet éolien

- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE)** de 2012.
- A distance des réserves de biodiversité locale
- Une implantation optimisée par rapport au parc en construction de Plaine de Courance
- Située dans une zone de vent favorable
- A proximité d'axes routiers permettant un accès simplifié pour la construction



Pour un projet au potentiel 4 éoliennes d'une puissance 4,2 MW chacune,

8 300

Foyers alimentés sans émission polluante

(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2020

157

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 48 en Deux-Sèvres pendant l'année de la construction. Puis environ 3 emplois ETP sur le département durant la phase d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

17 750 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (473g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 7 500 voitures neuves
Source : INSEE

3 300 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

252 000 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2019-2021

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2022-2024

Construction

2025

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2026-2046

2047 ou +

Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon arrêté ministériel du 10 décembre 2021.
- Obligations de démantèlement, remise en état du site et recyclage

Conception du projet
Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques

Compilation des résultats
Élaboration du projet final

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité



Environnementale



Paysagère



Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné en 2020 pour la réalisation de l'expertise environnementale de la zone de projet, durant 1 an. Celle-ci est renforcée par les données d'associations environnementales locales.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales ayant permis de proposer un projet éolien cohérent et adapté à son environnement. Des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement sont proposées et permettent de garantir la meilleure intégration à l'environnement.

Comme pour les parcs construits, des suivis écologiques, notamment de l'avifaune et des chiroptères, seront réalisés conformément au protocole national en vigueur.

Le cabinet d'études Epycart travaille depuis l'automne 2020 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

✂ Pour commencer, l'état initial vise identifier les caractéristiques du paysage dans les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée et les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, une analyse du territoire dans sa globalité permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

✂ S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation possible pour les éoliennes. Différents scénarios sont comparés, en prenant en compte la présence des autres parcs ou projets de l'aire d'étude, afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

✂ Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de caractériser l'insertion paysagère du projet. Des mesures d'accompagnement au projet sont proposées au cas par cas, afin d'optimiser l'intégration paysagère du projet.



Acoustique



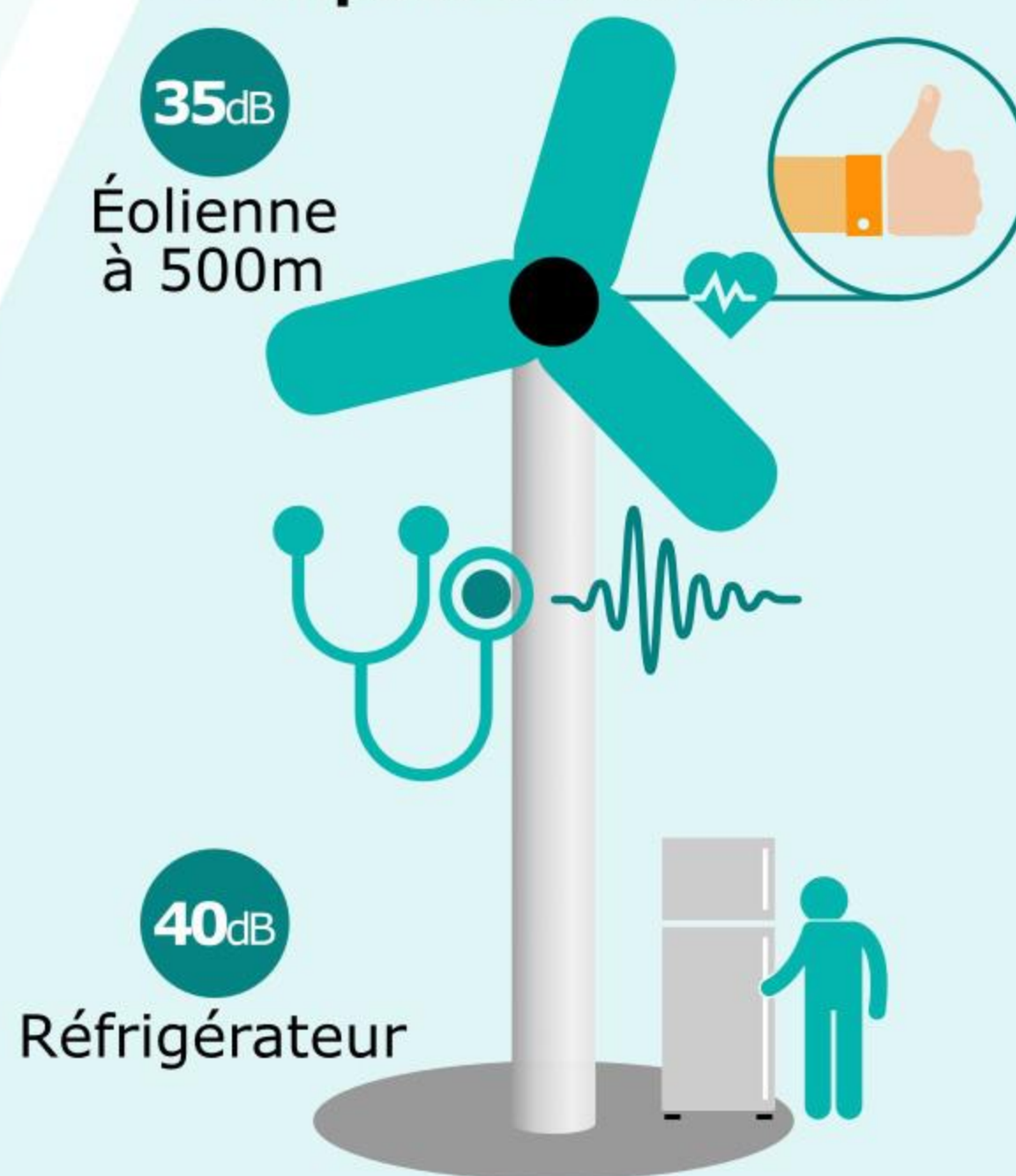
Le cabinet EREA Ingénierie a réalisé l'étude acoustique. Pour cela, un expert est venu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes du projet, afin de déterminer l'état sonore initial, avant l'implantation des éoliennes.

Ensuite il a modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne du projet afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit). *si le bruit ambiant est supérieur à 35 dB.

Des mesures d'optimisation par bridage acoustique sont proposées au besoin, pour garantir le respect de ces valeurs réglementaires.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchets ni pollutions.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'énergie éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 décembre 2021, seuls 18 783 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 décembre 2021, seuls 1 312 MW ont été installés :



Energies et Territoires

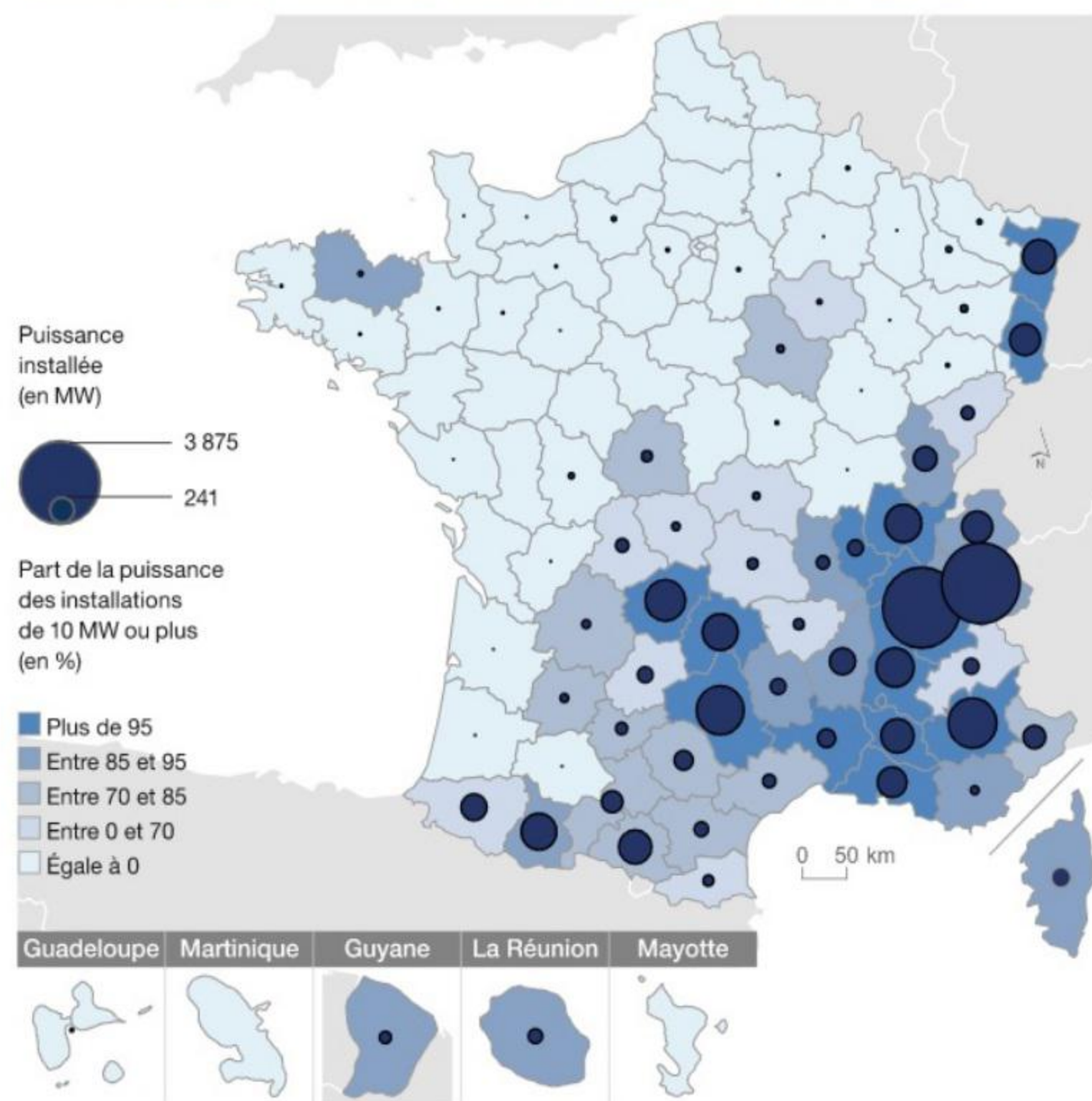


Au même titre que les autres énergies renouvelables, l'éolien prend aujourd'hui sa place dans le mix énergétique français.

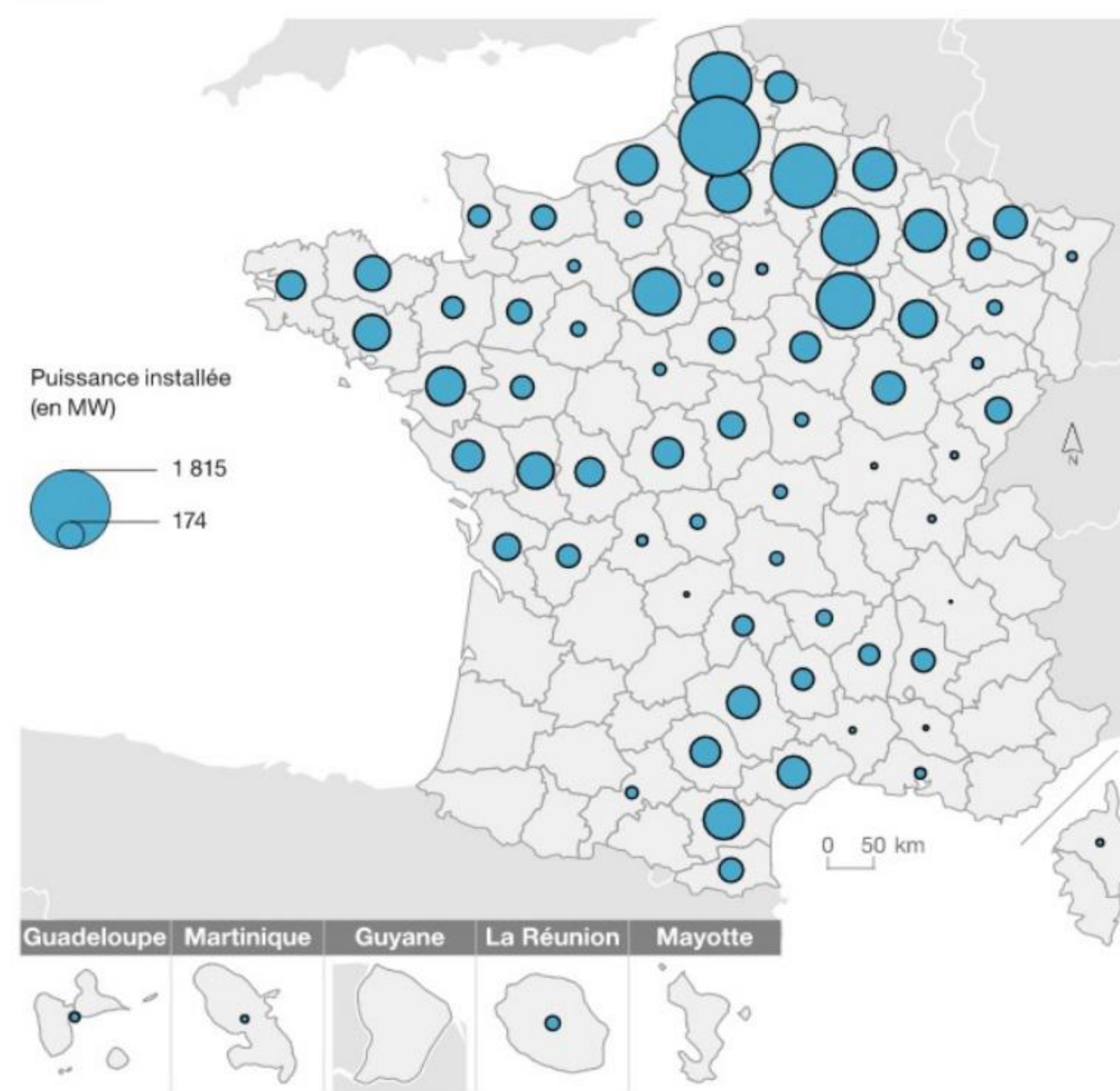
La localisation de la production pour les différentes énergies n'est pas répartie uniformément sur le territoire. L'hydraulique est présent sur les régions montagneuses, le solaire est davantage développé dans le sud de la France. De même, l'éolien est majoritairement implanté dans les grandes plaines ventées, présentant peu d'enjeux écologiques et permettant un éloignement maximal des habitations.

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, le développement de l'éolien n'est majoritairement possible que dans la partie nord de la région, en raison de la présence de larges zones aériennes militaires réglementées au sud. En revanche, le développement de centrales photovoltaïques en Gironde et dans les Landes en font aujourd'hui les premiers départements français en terme de puissance installée.

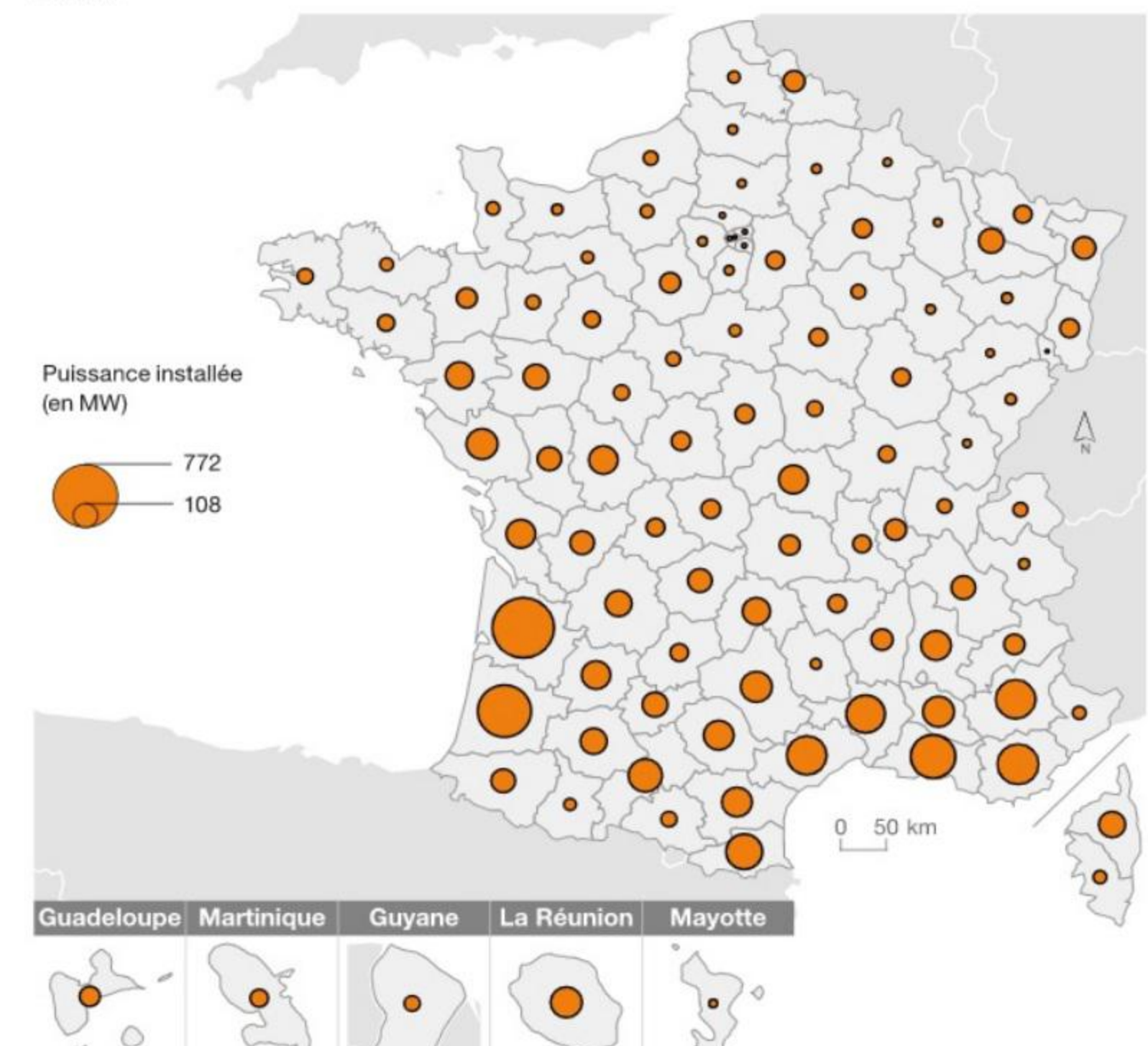
PUISSANCE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019



PUISSANCE DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES PAR DÉPARTEMENT FIN 2020



PUISSANCE DES INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2020



Source : Datalab - Chiffres clés des énergies renouvelables - 2021

 **Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur**
www.parc-eolien-plaine-argenson.fr

Vos contacts privilégiés

Nicolas BECHET
Chargé de développement
07 85 51 79 71

Benjamin GRANGE
Chef de projets
05.55.48.38.97

Yoann DOSSO
Chargé d'études
05.55.48.38.97


VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97